

N° 2023-164

OBJET :*Marchés publics – Collecte,
transport et traitement des déchets
déposés à la déchèterie du Biot*

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Essert-Romand, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 27 septembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et GRENAT Maryse.
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTE-VILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :23
pour :23
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Célia BERNAZ à Jean-Louis VUAGNOUX,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET,
- par Manuelle BUET à Fabien TROMBERT.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'une consultation a été lancée, via la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour la collecte, le transport et le traitement des déchets déposés à la déchèterie du Biot. Il souligne que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 29 septembre 2023, a procédé à l'attribution des lots :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| • Lot n° 1 – Bois : | EXCOFFIER RECYCLAGE |
| • Lot n° 2 – Bois traité : | EXCOFFIER RECYCLAGE |
| • Lot n° 3 – Carton : | EXCOFFIER RECYCLAGE |
| • Lot n° 4 – Déchets inertes: | CHABLAIS SERVICE PROPRETE |
| • Lot n° 5 – Déchets verts : | CHABLAIS SERVICE PROPRETE |
| • Lot n° 6 – DMS : | EXCOFFIER RECYCLAGE |
| • Lot n° 7 – Encombrants : | EXCOFFIER RECYCLAGE |
| • Lot n° 8 – Ferraille : | EXCOFFIER RECYCLAGE |
| • Lot n° 9 – Plâtre : | EXCOFFIER RECYCLAGE |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **prend acte** de la décision d'attribution de la CAO réunie le 29 septembre 2023,
- **autorise** Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

Plo MORAND Jean Claude

